



ANNÉE 2009
5^{ème} SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2009

Question n°74

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

OBJET : DESIGNATION DE M. MAROUANE BARGHOUTI COMME CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE VITRY-SUR -SEINE.

Plusieurs élus de notre Conseil municipal ont participé à des délégations en Palestine à Gaza et en Cisjordanie.

Ils y ont constaté la situation intolérable que l'Etat israélien fait subir au peuple palestinien.

Au mépris du droit international l'implantation de nouvelles colonies se poursuit, la construction du mur d'apartheid et de routes interdites aux palestiniens s'accélère morcelant les territoires palestiniens, encerclant des villes, une politique de création de véritables « bandoustans » se développe au mépris des résolutions successives de l'O.N.U. dont aucune n'a été appliquée.

La Bande de Gaza est devenue une véritable prison à ciel ouvert dont quasiment aucun palestinien ne peut sortir, où les marchandises ne peuvent plus ni entrer, ni sortir, où même l'aide humanitaire ne peut pénétrer qu'au compte goutte.

Les actions de guerre de l'armée israélienne ont fait des dégâts considérable : 1 440 morts (431 enfants – 114 femmes) 5 380 blessés (1872 enfants – 800 femmes) 14 000 habitations détruites, 50 000 palestiniens ont perdu leur maison et plus de 100 000 sont déplacés.

Les cibles de l'armée ont été prioritairement les banlieues populaires et particulièrement toutes les activités économiques, des écoles y compris celles de l'O.N.U., des moyens de secours, des ambulances, 15 hôpitaux et 41 centres de première urgence, des bâtiments et les véhicules de l'O.N.U., les entrepôts de vivres et de médicaments de l'O.N.U. et en fait tout ce qui permet de vivre et d'organiser la société dans la Bande de Gaza.

De tels actes de guerre ne peuvent qu'attiser la volonté de résistance d'un peuple qui demande le droit à la terre de ses ancêtres, à la libre administration de celle-ci, à sa sécurité.

Il n'y a d'avenir de paix pour les palestiniens, comme pour les israéliens, que dans la reconnaissance du droit à chacun des deux Etats d'exister en sécurité pleinement souverains, se respectant mutuellement.

L'autorité palestinienne a reconnu depuis longtemps l'existence de l'Etat israélien, c'est aujourd'hui un acquis.

